

COMMUNIQUE DE PRESSE

Octroi du permis de construire pour la centrale au gaz naturel de Chavalon

Lausanne, le 17 septembre 2009 – En date du 14 septembre 2009, la Commune de Vouvry a octroyé à la société Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) le permis de construire pour la centrale à cycle combiné au gaz naturel de Chavalon. Appartenant à 95% à EOS Holding et à 5% à Romande Energie SA, CTV se réjouit de ce pas décisif dans la concrétisation d'un projet essentiel pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique du pays. La réalisation de ce projet dépend encore de l'obtention de conditions-cadres concurrentielles, notamment en matière de compensation des émissions de CO₂. Si ces conditions étaient remplies, Chavalon pourrait fournir ses premiers kWh en 2013 déjà.

La Commune de Vouvry donne son feu vert pour la réhabilitation de Chavalon

En mars 2009, le Canton du Valais a transmis à la Commune de Vouvry un préavis favorable définitif au permis de construire une centrale à cycle combiné au gaz naturel sur le site de Chavalon. Ce préavis a été délivré sur la base de l'étude d'impact du projet et des prises de positions des organes cantonaux et fédéraux compétents. A la lumière de ces éléments, la Commune a décidé d'octroyer à la société CTV, propriétaire du site industriel de Chavalon, le permis de construire une centrale à cycle combiné au gaz naturel de 400 MW.

Deux autorisations doivent encore être délivrées. La première concerne l'extension du gazoduc qui alimentera la centrale en énergie. La seconde porte sur le renforcement de la ligne à haute tension qui permettra d'acheminer le courant produit. Ces deux dossiers sont entre les mains de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

CTV réalisera le projet si les conditions-cadres le permettent

Pour pallier le déficit de production d'électricité lié au vieillissement des centrales nucléaires suisses et à l'arrivée à échéance des contrats d'importation à long terme, la Suisse doit impérativement développer son parc de production. Conformément à la stratégie énergétique de la Confédération, ce développement reposera sur un essor des nouvelles énergies renouvelables, la construction de grandes centrales et le recours aux importations.

Avec une production annuelle de 2,2 milliards de kWh, le projet de Chavalon offrira une solution transitoire indispensable et rapidement réalisable. Sur le plan climatique, CTV réitère son engagement à compenser 100% des émissions de CO₂ produites par la future centrale. Toutefois, pour que le projet voie le jour, il faudra encore que les conditions-cadres en matière de compensation des émissions de CO₂ soient concurrentielles par rapport à celles en vigueur dans les pays voisins. Il en va de la viabilité économique du projet.

Pour plus de renseignements :

Chantal Epiney

Porte-parole de Chavalon

 + 41 (0)21 341 22 62

e-mail : chantal.epiney@eos.ch

Centrale Thermique de Vouvry SA en bref

La société Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) est propriétaire de l'ancienne centrale de Chavalon mise hors service en 1999. Appartenant à 95% à EOS Holding et à 5% à Romande Energie SA, la société CTV projette de réhabiliter le site de Chavalon et d'y construire une centrale à cycle combiné au gaz naturel. Avec 400 MW de puissance et une production annuelle de 2,2 milliards de kWh, ce projet apportera une contribution indispensable à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.chavalon.ch